(1)

( N° 343 )

# Chambre des Représentants.

SEANCE DU 15 JUIN 1926.

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1926 (1)

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 15 juin 1926.

Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, Palais de la Nation, à Bruxelles.

Monsièur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à de nouveaux amendements que M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics propose d'apporter au projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1926.

Ils se traduisent par une diminution de 7,393,000 de francs.

En suite de cet amendement, ledit projet de Budget s'élèvera :

pour les dépenses ordinaires, à la somme de.	. fr.	88,075,305	>>
pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	, .	15,943,000	))

Ensemble. . . fr. 104,018,305 »

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances, B° HOUTART.

<sup>(4)</sup> Budget, nº 4 - IX. Rapport, nº 322. Amendements, nº 116.

[Nº 343] (2)

#### AMENDEMENTS.

Première Section. - Dépenses ordinaires

## CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Arr. 2. — Traitements et suppléemployés et gens de service, etc. . . . . . . . fr. 2,600,000

Hitzaven.

#### EERSTE HOOFDSTUK.

HOOFDBEHEER.

Arr. 2. - Jaarwedden en bijwedden ments de traitements des fonctionnaires, der ambtenaren, beambten en dienstpersoncel, enz. . fr. 2,600,000 »

Diminution de 103,000 francs,

rendue possible par une revision des prévisions serrant la réalité de plus près.

Art. 6. - Honoraires et frais de l Art. 6. - Honoraria en reiskosten déplacements des avocats du Départe- der advocaten van het Departement. ment. . . . . fr. 90,000 » . . . . . . . fr. 90,000 »

Augmentation de 20,000 francs.

pour permettre de majorer le montant des abonnements de certains avocats du Département.

#### CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.

#### Routes.

ART. 10. — Routes: entretien, amé- $\cdot$  . . . fr. 26,000,000» .

#### HOOFDSTUK H.

REHEER VAN BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIES.

#### Wegen.

ART. 40. - Wegen; onderhoud, lioration, subsides, etc. . . . . verbetering, to elagen, enz. . . . . . . . fr. 26,000,000 «

Diminution de 6,000,000 de francs.

La décision ayant été prise de faire courir, à partir de 1927, les baux d'entretien des routes de l'État du 1er janvier au 31 décembre de l'année, - jusqu'à présent, ces baux prenaient cours le 1er mai pour finir le 30 avril de l'année suivante — le crédit de 32,000,000 de francs prévu au projet de budget peut être libéré des dépenses afférentes à une période de quatre mois, soit de 6,000,000 de francs environ.

Personnel des Ponts et Chaussées, des Personeel van Bruggen en Wegen, Bâtiments civils et du Casernement de la Gendarmerie.

van de Burgerlijke Gebouwen en van de Kazerneering der Gendar-

ART. 20. — Traitements, salaires et l'essai, etc. . . fr. 24,500,000

Arr. 20. - Jaarwedden, loonen en indemnités mensuelles du personnel à maandelijksche vergoedingen van het personeel op de proef, enz. . . . . . . fr. 24,500,000 »

Diminution de 555,000 francs.

Même justification qu'à l'article 2.

Arr. 21. — Indemnités pour travail | Arr. 21. — Vergocdingen voor buiextraordinaire . . fr. 175,000 » tengewoon werk . . fr. 175,000 »

Diminution de 25,000 francs.

Même justification qu'à l'article 2.

Arr. 22. — Frais de bureau, indem- | Arr. 22. — Kantoorkosten, vergoenités pour changements de résidence, etc. dingen voor verblijfveranderingen, enz. 

Diminution de 50,000 francs.

Mème justification qu'à l'article 2.

Arr. 24. — Frais de déplacements! Arr. 24. Reiskosten betreffende relatifs aux services d'exécution, etc. . de uitvoeringsdiensten, enz. . . . . . . . . . . fr. 900,000 » | . . . . . . . . fr. 900,000 »

Diminution de 100,000 francs.

Même justification qu'à l'article 2.

## CHAPITRE III.

## HOODSTUK III.

PENSIONS ET SECOURS. -- DÉPENSES IMPRÉVUES.

PENSIOENEN EN HULPGELDEN. -- ONVOORZIENE UITGAVEN.

Art. 28. — Dépenses résultant des en vertu de la loi du 24 décembre 1903 pour la réparation des dommages résultant des accidents du travail, etc. . .

ART. 28. — Uitgaven wegens de verobligations incombant au Département plichtingen die op het Departement berusten krachtens de wet van 24 December 1903 in zake het herstel van schade ten gevolge van arbeidsonge-... fr. 20,000 » vallen, enz. . . . fr. 20,000 »

Augmentation de 10,000 francs,

nécessaires pour mettre le crédit à la hauteur des nécessités reconnues.

## Article à supprimer.

Les travaux auxquels le crédit devait permettre de faire face peuvent être remis à l'année 1927.

ART. 36. — Dragages à effectuer au port de Zeebrugge, sous le contrôle direct de l'Administration des Ponts et Chaussées . . . fr. 2,500,000 » heer van Bruggen en Wegen . . . . . . . . . . fr. 2,500,000 »

## Simple complément de libellé.

Le Département des Travaux publics désire pouvoir se rendre compte, d'une façon plus précise, de l'emploi des avances faites à la Compagnie des Installations maritimes de Bruges.

ART. 39. — Escaut: entretien extraordinaire, etc. . . fr. 60,000 » onderhoud, enz. . . fr. 60,000 »

## Diminution de 240,000 francs.

Le crédit de 60,000 francs maintenu suffira actuellement, deux communes seulement ayant pris l'engagement de se charger, après exécution des travaux, de l'entretien des rigoles.